



Madame Barbara Pompili

Ministre de la Transition Ecologique
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard de Roquelaure
75007 Paris

Paris, le jeudi 7 octobre 2021

Madame la Ministre,

Les fédérations, associations et acteurs du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), signataires du présent courrier, sont engagés dans la lutte contre la fraude qui peut exister au sein du dispositif. Soucieux de son efficacité, ils portent à votre connaissance les difficultés posées par les délais pour déposer les demandes de CEE, lorsque des contrôles sont nécessaires. Ces délais deviennent en effet impossibles à tenir en raison de multiples facteurs.

Afin de résoudre ces difficultés, les signataires vous demandent d'étendre le délai actuel de 12 mois à 18 mois pour les opérations nécessitant un contrôle, qu'elles soient engagées depuis avril 2020 ou à partir du 1^{er} janvier 2022 pour la 5^e période. Cette disposition permettra de détendre un dispositif de CEE en quête d'efficacité croissante.

Cet allongement des délais doit également s'accompagner d'un message fort de la part de votre administration aux organismes d'inspection pour s'assurer que ces derniers engagent un renforcement structurel de leurs moyens pour suivre la montée en puissance de la politique de contrôle pour lutter contre la fraude sans pénaliser l'ensemble des acteurs du dispositif.

Aujourd'hui, le délai en vigueur pour déposer un dossier complet auprès du Pôle national des CEE est de 12 mois. Il est devenu depuis de nombreux mois incompatible avec la volonté, d'une part, d'augmenter le taux de contrôle pour des opérations qui y sont déjà soumises et, d'autre part, d'étendre les contrôles à d'autres opérations d'économies d'énergie.

La mise en œuvre de cette politique depuis plus d'un an sur certaines opérations d'économies d'énergie telles que les travaux d'isolation, conduit déjà à un engorgement significatif des bureaux de contrôle indépendants. Cela provoque un allongement important des délais de réalisation des contrôles. Il s'ensuit une inflation non négligeable des prix appliqués par les organismes d'inspection. Cette réalité fait peser en outre sur les opérateurs, un risque financier lié à l'impossibilité de déposer certains dossiers dans les temps.

Il en résulte un renchérissement du coût des CEE payés *in fine* par les ménages, une perte d'efficacité globale au détriment des ménages et un risque accru dans la gestion de trésorerie pour les artisans du secteur de l'efficacité énergétique.

L'ensemble des acteurs a alerté à de multiples reprises votre administration sur la nécessité d'allonger le délai existant : lors de la consultation publique mais aussi lors de l'examen récent en Conseil supérieur de l'énergie du projet d'arrêté, publié depuis, tendant à élargir et à renforcer la politique de contrôle, par des organismes d'inspection accrédités par le COFRAC, pour la 5^e période de CEE.

Allonger ce délai est un gage d'efficacité pour mieux lutter contre la fraude et pour assurer une montée en qualité des travaux réalisés par les professionnels du bâtiment. Cela permettra d'avoir un coût contenu de la politique de contrôle grâce notamment à une réduction du risque de non-dépôt de dossier. Cette efficacité accrue bénéficiera à l'ensemble des acteurs du dispositif, et notamment aux ménages.

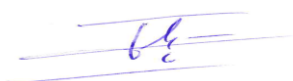
Nous nous tenons à votre disposition, et à celle de vos collaborateurs, pour prévoir au plus vite les modalités d'une rencontre avec l'ensemble des acteurs signataires de ce courrier.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

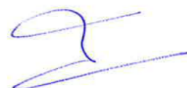
Marc Boudier
Président de l'AFIEG



Jean Marc Leroy
Président de l'AFG



Naïma Idir
Présidente de l'Anode



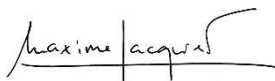
Frédéric Bouvier
Président d'ELE



Pascal Roger
Président de la Fedene



Maxime Jacquier
Président du GPCEE



Pierre Maillard
Directeur général Hellio



Stéphane Andrieu
Délégué général du
SPEGNN



Christine Goubet-Milhaud
Présidente de l'UFE



Olivier Gantois
Président de l'UFIP



Didier Rebischung
Président de l'Uneleg



Michel Romieux
Président d'UPRIGAZ

